

L'an deux mille quinze et le vingt cinq du mois d'août à 18 h, le conseil municipal de Campagnac, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jean-Michel LADET, Maire.

Etaient présents : Mmes Labeaume, André, Visier. MM. Guiral, Boussac, Puel, Belloc, Causse.

Absents : Mme Croizier (excusé).

AMENAGEMENT DES ABORDS - SALLE D'ANIMATION CULTURELLE :

Monsieur Bonnet d'ACIPA12 et M. Causse paysagiste-concepteur, présentent au conseil municipal le rendu du projet d'aménagement des abords de la salle d'animation culturelle validé en amont et concernant en priorité les aires de stationnement liées à la réalisation de la salle d'animation culturelle et le camping (parc résidentiel de loisirs avec gérant), l'aire d'accueil des camping-car, une aire multi-jeux, les abords du bassin, de l'école etc... avec un chiffrage précis de chaque opération dont 115 000 € de travaux pourraient être retenus pour les aménagements prioritaires.

Une prochaine réunion est programmée en septembre.

Les travaux de la salle d'animation, engagés par la CC Lot et Serre, ont démarré le 24 août avec 15 jours d'avance pour un coût estimé de 530 000 €.

MATERIEL ET EQUIPEMENTS DU CONSEIL DES JEUNES :

Les devis des acquisitions (jeux divers, bancs/tables etc..) programmées par le conseil municipal des jeunes pour un montant de 2300 € environ, sont examinés et validés sous réserve de l'application de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et de l'installation obligatoire de panneaux de signalisation faisant état de cette réglementation.

TAXE D'AMENAGEMENT :

La taxe d'aménagement liée à un permis de construire, instaurée sur le territoire communal en 2011 pour 3 ans est reconduite dans les mêmes conditions pour une durée de 3 ans avec toutefois des modifications pouvant être apportées tous les ans aux cas d'exonérations évoqués dans le code de l'urbanisme.

ECLAIRAGE PUBLIC – GROUPEMENT DE COMMANDES :

A la demande du SIEDA, il est proposé le renouvellement pour une période de 4 ans du groupement d'entretien de l'éclairage public qui arrive à son terme cette année. Les conditions sont inchangées : 30 % de subvention apporté par le SIEDA sur la prestation d'entretien de l'éclairage et 60 % de subvention exceptionnelle pour les actions de mise en sécurité du patrimoine éclairage public et l'optimisation des consommations. Après délibération, le conseil municipal accepte le renouvellement de son adhésion au groupement de commande coordonné par le SIEDA pour la période 2016/2019.

QUESTIONS DIVERSES :

Valorisation de l'information : Par une remise à niveau et modernisation du site internet de la commune, l'implantation d'un totem aux entrées de village ou à la sortie de l'échangeur A41 ainsi qu'un panneau indicatif concernant le lotissement LE DEVEZ...

Bâtiments et Voirie : Il est fait état de divers problèmes de ventilation de la charpente et de la toiture du pavillon de gendarmerie...

Ainsi que

- de réparation d'importantes ornières dans la partie basse du chemin rural de « La Rode » avec demande de devis et
- d'écoulement des eaux pluviales chez le particulier au Monnet.

RENCONTRE 2015 DES CAMPAGNAC :

A l'invitation de nos amis du Tarn, 30 participants se sont inscrits au déplacement en bus à Campagnac. Le départ est prévu à 7 h 30 devant la mairie.